

L'Enseignement primaire dans le Puy-de-Dôme avant et après la loi Guizot (Première moitié du XIXe siècle).

Numéro d'inventaire : 1975.01093 Auteur(s) : Madeleine Schnerb Type de document : livre

Imprimeur : Imprimerie générale Jean de Bussac

Date de création : 1937

Description : Couverture papier épais salie. **Mesures** : hauteur : 235 mm ; largeur : 157 mm

Mots-clés: Monographies / Enseignement élémentaire

Filière : École primaire élémentaire

Niveau : Élémentaire

Nom du département : Puy-de-Dôme Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 40 Mention d'illustration

ill.

Lieux : Puy-de-Dôme

Madeleine SCHNERB
Professeur agrégée d'Histoire

L'Enseignement primaire dans le Puy-de-Dôme avant et après la loi Guizot

(Première moitié du XIX° siècle)



Imprimerie Generale Jean de Bussac 2, Cours Sablon, Clermont-Ferrand 1937

L'Enseignement primaire dans le Puy-de-Dôme avant et après la loi Guizot

(Première moitié du XIXe siècle)

L'éducation basée sur les principes religieux n'est-elle pas pour la société la plus sûre garantie? (Rapport de l'inspecteur Fernandez, 1846).

Coup d'œil en arrière (1)

L'idée d'un enseignement primaire date de la Révolution. Auparavant, le Clergé surveillait des écoles créées au hasard des fondations pieuses; le but essentiel était l'enseignement du catéchisme. Ce sont les révolutionnaires qui, les premiers, désirèrent donner un enseignement destiné à préparer des citoyens libres et non des sujets dociles. Entre ce but idéal et la réalité, la distance a été d'autant plus grande que l'argent manquait; aussi ne recrutait-on qu'un personnel médiocre, routinier, n'avait-on que des locaux insalubres et insuffisants. D'autre part, la Révolution n'a commencé à réaliser son idéal qu'en l'an IV et l'an V, alors qu'elle avait cessé d'être enthousiaste et démocratique; elle institua un enseignement imparfaitement gratuit en distinguant entre élèves payants et non payants; elle ne favorisait donc pas les pauvres et en même temps elle se heurtait à tout ce que le fanatisme, pour employer le langage de l'époque, pouvait déployer de malveillance. L'instituteur, mal vu des familles, avait de la peine à avoir des élèves régulièrement et devait s'estimer heureux s'il en avait l'hiver; souvent il devait renoncer à enseigner faute de local ou faute d'élèves.

⁽¹⁾ Je me permets de renvoyer à ma brochure « L'enseignement primaire dans le Puy-de-Dôme pendant la Révolution » (Mellottée), tiré à part d'un article des Annales historiques de la Révolution Française, mars-avril 1935.

- 2 -

Il y a donc eu, au temps du Directoire, quelques écoles — beaucoup moins que sur le papier — mais elles végétèrent et le Consulat, par indifférence, les laissa dans cet état précaire.

* *

Depuis les grandes lois révolutionnaires de l'an III et de l'an IV jusqu'à la loi Guizot il n'y a pas eu, en ce qui concerne l'instruction primaire, d'intervention gouvernementale très marquante. Peu de régimes se sont moins préoccupés de l'enseignement primaire que l'Empire. La Restauration fera à cet égard un grand progrès; le Clergé, très influent alors, cherchera, par les petites écoles, à reprendre le rôle qu'il avait sous l'ancien régime. On va, à ce moment, vers un rétablissement plus ou moins systématique du régime scolaire d'avant la Révolution. Etudier les caractères de cette œuvre c'est se préparer à comprendre le degré d'originalité de la loi Guizot.

I

L'EMPIRE

1) Le personnel.

Ce qui souligne l'indifférence du gouvernement impérial en matière d'instruction populaire c'est le peu de souci qu'a pris l'administration pour « épurer » le personnel; presque partout les anciens maîtres sont restés en place; sur 14 instituteurs d'une région, où nous avons un état nominatif, 2 sont antérieurs à la Révolution, 8 à l'Empire, 4 seulement sont installés depuis le Consulat, ce qui n'indique nullement des mutations massives. En 1809 ils avaient prêté serment de fidélité à l'Empereur comme tous les gens en place et le procèsverbal de ces cérémonies a contribué surtout à conserver le nom de ces obscurs serviteurs de la collectivité. Très peu d'entre eux refusèrent, en 1809, de faire partie de l'Université Impériale; on en dénombre 2 dans l'arrondissement de Thiers, 2 dans celui de Clermont, 1 dans celui de Riom.

D'âge variable (de 19 à 70 ans), d'états divers, pères de famille, cultivateurs, ils ne présentaient pas non plus l'homogénéité que l'enseignement secondaire exigeait. Le niveau de l'instruction variait lui aussi mais restait bas : on se bornait à la lecture, à l'écriture et aux trois premiers éléments du calcul. A peine peut-on signaler la géographie à Thiers, l'histoire à Lezoux comme s'ajoutant à ce chétif programme. Il faut que les exigences soient faibles pour qu'une femme enseignant à filer au rouet soit digne du nom d'institutrice (à Nohanent).